

Une nouvelle organisation de l'accueil pour enfants en Flandre

Le 'concept accueil pour enfants' est à la mode

Vous l'entendez en réunion et le lisez dans les publications : 'le nouveau concept de l'accueil pour enfants'. Il est également question des 'centres d'accueil pour enfants' ou 'CKO' (Centra voor Kinderopvang). Il semble parfois que le concept ne concerne que les CKO. Mais c'est plus que cela. La presse parle surtout du guichet d'accueil pour enfants, destiné aux parents. Ce concept est-il un nouveau mot à la mode ? Change-t-il radicalement l'accueil pour enfants ? Va-t-il changer votre organisation ou votre travail ? Le moment est venu de mieux vous informer sur cet important projet.

Pourquoi et comment ?

L'accueil pour enfants d'aujourd'hui est complètement différent d'il y a quelques années. De plus en plus de familles y ont recours. On y rencontre par exemple différents milieux, des opinions divergentes, des enfants nécessitant des soins spécifiques. Le secteur de l'accueil lui-même se professionnalise. Les structures d'accueil agréées déterminent en grande partie elles-mêmes le niveau de qualité qu'elles veulent atteindre et comment elles veulent l'atteindre. Les parents d'accueil affiliés jouissent aujourd'hui de la sécurité sociale : l'importance de leur travail est ainsi reconnue. On accorde de plus en plus d'attention aux compétences des personnes qui s'occupent de l'accueil pour enfants. Certaines formes d'accueil explorent avec succès une nouvelle façon de travailler : les mini-crèches, les services de proximité, les parents d'accueil qui collaborent. Le Lokaal Overleg (la concertation locale) élargit sans cesse son activité de l'accueil extrascolaire à l'ensemble de l'accueil pour enfants et à son intégration dans la politique sociale de la commune.

L'accueil pour enfants en Flandre est donc en pleine mutation. Et la Flandre peut être fière de l'accueil qu'elle offre à ses enfants. Les autorités et le secteur visent un nombre suffisant de places d'accueil et font de la qualité une priorité. Il est cependant parfois bon de se repencher un peu sur la question. Que cherchons-nous à atteindre avec l'accueil pour enfants ? Qu'est-ce qui fonctionne bien et que désirons-nous maintenir ? Où pouvons-nous apporter des améliorations ? La Ministre Inge Vervotte relève ce défi. En concertation avec toutes les parties concernées, elle nous dit l'objectif de l'accueil pour enfants en Flandre, et comment l'organiser au mieux.

Aujourd'hui, il ne s'agit encore que d'idées générales. En concertation avec toutes les parties concernées, ces idées prendront une forme concrète dans les prochaines années, et mèneront à une nouvelle réglementation en matière d'accueil pour enfants.

Que cherchons-nous à atteindre ?

1. L'accueil pour enfants remplit, outre sa fonction économique et éducative, sa fonction sociale

Tout le monde sait et accepte qu'il existe un accueil pour les enfants dont les parents travaillent. Nous appelons cela la **fonction économique** de l'accueil. Nous connaissons déjà un peu moins l'importance de l'accueil pour les enfants dont les parents suivent une formation ou sont à la recherche d'un emploi, en vue de pouvoir travailler plus tard. Cette forme d'accueil est plus difficile à planifier : on en a souvent besoin de manière soudaine et irrégulière. D'autres familles restent également sur la touche. Le pas vers l'accueil est pour elles trop grand à franchir : la langue, l'aménagement, la façon de travailler et les accompagnateurs/trices qui ne connaissent pas toujours de l'intérieur l'univers domestique des familles. Et pourtant, l'accueil pour enfants doit lutter contre l'exclusion des groupes à risques et favoriser leur intégration. Par l'intermédiaire de cette **fonction sociale**, l'accueil pour enfants contribue à une société humainement juste. Une approche de proximité et la collaboration avec d'autres organisations jouent ici un rôle primordial.

Les enfants naissent dans une famille à l'éducation et aux habitudes qui lui sont propres. Parallèlement, ils passent dès leur plus jeune âge un certain temps dans l'accueil pour enfants. Celui-ci doit permettre à chaque enfant de découvrir les choses à sa manière. Il est l'endroit de prédilection pour apprendre à connaître les autres et à les côtoyer dans le respect. Tout ceci constitue la **fonction éducative** de l'accueil pour enfants.

Les fonctions économique, sociale et éducative de l'accueil pour enfants sont appelées les **trois fonctions sociales de l'accueil pour enfants**.

2. Les parents et les enfants peuvent être sûrs que chaque accueil est sécurisé et fondé

L'accueil pour enfants doit offrir une certaine qualité. Tout le monde est d'accord sur ce point. Quantité de différences se sont toutefois développées avec le temps. Chaque type d'accueil a sa propre réglementation avec ses propres critères de qualité. Les différences sont parfois fondées, parfois pas. Pour les parents, elles ne sont en tout cas pas toujours claires. Parfois, les parents ne savent même pas exactement où leur enfant est accueilli : est-ce une mini-crèche ou une garderie agréée, un parent d'accueil affilié ou un parent d'accueil indépendant ? Outre le prix qu'ils doivent payer, ce qui compte à leurs yeux, c'est que leur enfant y soit en sécurité et s'y sente bien. Il arrive aussi que les parents n'aient pas vraiment le choix de l'accueil. Ils prennent par exemple l'accueil où la première place se libère.

C'est pourquoi tous les enfants et leurs parents doivent, indépendamment du type d'accueil où ils aboutissent, avoir les mêmes chances. Chaque enfant et chaque parent a droit à la même qualité de base. Cela ne signifie pas qu'il n'y aura plus de différences, mais qu'elles seront fondées et liées à la particularité et aux moyens de l'accueil.

La base à laquelle chaque accueil doit satisfaire doit être partout la même. Pensez par exemple à la prévention de la mort subite du nourrisson ou au droit des parents de se concerter avec l'accueil.

3. L'accueil pour enfants est accessible à toutes les familles

L'accueil pour enfants doit être financièrement abordable et se trouver à une distance raisonnable.

L'accessibilité signifie aussi qu'on accorde de l'attention à d'autres seuils. Pour les groupes à risques, la procédure d'inscription ou le public par exemple peut constituer un obstacle.

Une offre claire via un guichet unique pourrait également favoriser la connaissance générale et l'accessibilité de l'accueil pour enfants.

4. Les structures d'accueil pour enfants collaborent

L'union fait la force. Les structures peuvent partager leurs connaissances localement, adapter leur approche aux autres et unir leurs moyens. Le travail devient ainsi plus efficace, mais cela permet également d'aborder ensemble les trois fonctions sociales. L'offre est adaptée aux besoins locaux.

Pas d'accueil pour enfants sans autorisation

Si vous accueillez systématiquement plusieurs enfants qui ne sont pas de votre famille, il va vous falloir une autorisation. Cette autorisation dépend des critères de qualité de base qui seront comparables pour tous les types d'accueil.

Ces exigences portent sur le fonctionnement avec les enfants et les parents, l'infrastructure et l'aménagement, la sécurité, la santé, la collaboration et les garanties de qualité dans le fonctionnement.

Certaines exigences de l'autorisation seront les mêmes pour tout le monde, tandis que d'autres varieront selon le type d'accueil :

- accueil de groupe ou accueil en tant que parent d'accueil ;
- une structure d'accueil familial ou une structure pour l'accueil à domicile ;

➤ accueil préscolaire ou accueil extrascolaire.

L'autorisation obligatoire marque la fin de l'accueil signalé qui ne devait satisfaire à aucun critère de qualité. Car un accueil de qualité est un droit pour chaque enfant.

Centres d'accueil pour enfants (CKO)

Un Centre d'accueil pour enfants (Centrum voor Kinderopvang ou CKO) est un groupe de structures d'accueil autorisées qui collaborent de manière structurée. Cette collaboration peut se faire au niveau local ou régional.

L'offre comprend au moins l'accueil préscolaire, l'accueil extrascolaire, l'accueil en groupe et l'accueil en famille.

Outre sa fonction économique et éducative, le CKO concrétise également sa fonction sociale.

La politique d'admission est fortement axée sur l'accessibilité, notamment pour les groupes à risques.

L'accueil occasionnel ou urgent est possible et les enfants ayant des besoins spécifiques en matière de soins y sont également accueillis.

Parallèlement à cette offre de base, le CKO peut proposer davantage, comme l'accueil à domicile ou l'assistance des familles.

Dans un CKO, les structures harmonisent le plus possible leur dynamique de qualité. Elles unissent leurs connaissances et éventuellement leurs moyens.

Afin d'adapter leur fonctionnement aux besoins locaux, elles développent un projet d'accueil social et pédagogique dans lequel elles impliquent les autorités locales, le Lokaal Overleg Kinderopvang (la concertation locale en matière d'accueil pour enfants), les utilisateurs et les éventuelles autres parties concernées.

Tant les structures que nous connaissons actuellement sous la dénomination « structures agréées et subventionnées » que les indépendants peuvent faire partie d'un CKO. Différentes structures organisationnelles sont possibles :

- différentes structures d'accueil d'un seul et même pouvoir organisateur ;
- une superstructure juridique pour des initiatives d'accueil autonomes ;
- des structures d'accueil autonomes qui signent un contrat de collaboration.

D'un point de vue social, les CKO veulent relever un défi grand, beau et important. Pour cela, ils ont besoin de certains moyens et d'une certaine ampleur. Ils méritent également l'investissement et le soutien des autorités.

Certaines structures d'accueil fournissent déjà des efforts pour collaborer de cette manière. Notre souhait est que tout l'accueil pour enfants puisse y tendre à l'avenir.

Et la suite ?

Les grandes lignes ont été dessinées. L'élaboration de la réglementation et du financement va encore demander beaucoup de travail. Ce développement se fera en concertation avec les organisations et les personnes concernées.

16 projets expérimentaux pourront démarrer en 2006. Ces projets expérimentaux tenteront de mettre en pratique les principes généraux et d'acquérir une expérience concrète. Quels sont les possibilités et les problèmes ? Comment appliquer ce concept à plus grande échelle ?

Kind en Gezin informera bien le secteur sur les conditions pour entrer en considération pour un projet expérimental. Des séances d'information seront tenues dans toute la Flandre et à Bruxelles. Vous trouverez toutes les informations sur www.kindengezin.be dans la rubrique Professional/Vernieuwing via proefprojecten.